

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancey

dossier n° DP 021 210 19 B0006

date de dépôt : 11 mars 2019
demandeur : **Monsieur Michel CHOPIN**
pour : **la réfection de la toiture**
adresse terrain : **41 rue St-Léger lieu-dit
Beaume, à Créancey (21 320)**

ARRÊTÉ

A2019-21

**de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancey****Le maire de Créancey,**

Vu la déclaration préalable présentée le 11 mars 2019 par Monsieur Michel CHOPIN demeurant 41 rue St-Léger lieu-dit Beaume, à Créancey (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de la toiture ;
- sur un terrain situé 41 rue St-Léger lieu-dit Beaume, à Créancey (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 14 mars 2019 ;

ARRÊTE**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancey, le 04 Avril 2019

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.